

COMMUNE DE SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 octobre 2020

Date de la convocation : 06.10.2020

Le douze octobre deux mille vingt, à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prévu par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Paul GROSSO, Maire en exercice.

Etaient présents : Tous les membres du conseil municipal à l'exception de :

- M. Marc DUBOIS, absent excusé, pouvoir à M. Jean-Paul GROSSO
- Mme Marie-Claire MABBUT, absente excusée, pouvoir à M. Guy MORENO
- Mme Séverine DAUMAS, absente excusée, pouvoir à M. Raymond ARMANET
- Mme Pascale RIERA, absente excusée

La séance est ouverte à 18 heures 10

Secrétaire de séance : Mme Martine COUTE

Lecture du compte-rendu de la séance du 26.08.2020

I) TRANSFERT DE LA SUBVENTION FODAC 2020 A LA COMMUNNAUTE DE COMMUNES :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un projet de réfection de voirie est programmé sur la commune en lien avec la Communauté de Communes de Haute Provence Pays de Banon, dans le cadre de sa compétence Voirie.

Afin que l'intercommunalité puisse prendre en charge cet investissement, il serait opportun que la subvention FODAC éligible pour l'année 2020 pour la commune de Saint Michel l'Observatoire soit reversée à la Communauté de Communes.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

II) REFUS TRANSFERT COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR) instaure un transfert automatique de la compétence PLU, document urbanisme et carte communale aux Communautés de Communes le 1^{er} jour de l'année suivant l'élection du président de l'EPCI, soit le 1^{er} janvier 2021.

Toutefois, si dans les 3 mois précédant le 1^{er} janvier 2021, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, le transfert de compétence n'a pas lieu.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se positionner en ce sens.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

III) **MODALITES DE FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT A PARTIR DE 2021 :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28.07.2020 fixant les tarifs pour la facturation de l'Eau et l'assainissement pour l'année 2021.

Il propose au conseil de modifier les modalités de facturation en mettant en place une double facturation sur l'année.

Une première facturation au 31 mars de l'année N qui ne reprendrait que les parts fixes Eau et Assainissement dues par le propriétaire au 1^{er} septembre de l'année N-1 sur la période du 01.09.N-1 au 31.08.N

Une deuxième facturation au 30 septembre de l'année N qui ne concernerait que les consommations Eau et Assainissement sur la période du 01.09. N-1 au 31.08.N, proratisée en cas de propriétaires successifs sur la période.

Ces nouvelles modalités de facturation auraient deux intérêts majeurs, celui de lisser la trésorerie de la commune sur l'année et de permettre aux administrés de fractionner les dépenses afférentes à leurs factures d'eau.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

IV) **APPROBATION REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES COMMUNALES :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 26.08.2020 arrêtant le nouveau règlement d'utilisation des salles communales.

Depuis, certaines modifications ont dues être apportées à ce document.

Monsieur le Maire donne lecture d'un nouveau projet de règlement aux conseillers présents et propose d'annuler la délibération du 26.08.2020.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

IV) **REGLEMENT CANTINE :**

Monsieur le Maire présente au conseil un projet de règlement intérieur pour le service de la cantine scolaire.

Compte-tenu de l'évolution des effectifs de la rentrée 2020 et des prévisions pour la rentrée 2021 il est apparu opportun de mettre en place des nouvelles modalités de fonctionnement plus adaptées au nombre croissant des enfants à accueillir.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

V) **MODIFICATION POSTES PERSONNEL COMMUNAL :**

1^{er} Augmentation Poste Adjoint technique 2^{ème} classe – Restauration Scolaire :

Vu la délibération du 17.10.2016 créant un emploi permanent d'agent d'entretien à temps non complet (12 heures hebdo), chargé de l'encadrement des enfants sur le temps cantine.

Compte-tenu des besoins du service,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 24.09.2020 suite à la demande de la collectivité d'augmenter la durée hebdomadaire du poste à 35 heures hebdomadaires, Monsieur le Maire propose :

la suppression à compter du 1^{er} novembre 2020 de l'emploi permanent d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet (12 heures hebdomadaires) chargé de la restauration scolaire.

la création à temps complet à cette même date d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) d'adjoint technique 2^{ème} classe. Chargé de l'entretien des locaux et du service de restauration scolaire.

Décision du conseil municipal : Accord à la majorité – 1 abstention M. Raphaël OUVRARD

2^{ème} Augmentation Poste adjoint administratif 2^{ème} Classe – Service Urbanisme :

Vu la délibération du 08.03.2014 créant un emploi permanent d'adjoint administratif 2^{ème} Classe à temps non complet (17 heures 30 hebdo),

Vu la délibération du 04.06.2018 portant augmentation de la durée hebdomadaire du poste à 21 heures. Compte-tenu des besoins du service, notamment service urbanisme, PLU, site internet et sous réserve de l'accord du Comité Technique Paritaire, Monsieur le Maire propose :

la suppression à compter du 1^{er} novembre 2020 de l'emploi permanent d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet (21 heures hebdomadaires) chargé du service urbanisme, élaboration PLU, site internet

la création à cette même date d'un emploi permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) d'adjoint administratif 2^{ème} classe. Chargé du service urbanisme, PLU et site internet

Décision du conseil municipal : Accord à la majorité – 1 abstention M. Raphaël OUVRARD

3^{ème} Création Poste adjoint technique 2^{ème} classe – Aide la restauration scolaire et

entretien des bâtiments : Monsieur le Maire propose de solliciter le Comité Technique Paritaire sur la création à compter du 1^{er} janvier 2021, d'un poste d'adjoint technique 2^{ème}

classe d'une durée hebdomadaire de 20 heures annualisées pour le service de la restauration scolaire ainsi que l'entretien des bâtiments communaux.

Décision du conseil municipal : Accord à la majorité – 1 abstention M. Raphaël OUVRARD

VI) DELEGATIONS DE POUVOIR ACCORDEES AU MAIRE :

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences au Maire dans le but de gérer plus efficacement et plus rapidement les courantes de la commune et éviter la surcharge de l'ordre du jour des conseils municipaux.

Monsieur le Maire donne lecture des délégations de pouvoirs qui peuvent lui être accordées.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

VI) APPROBATION DES RPQS EAU ET ASSAINISSEMENT 2019 :

Monsieur le Maire donne lecture des RPQS Eau et Assainissement pour l'année 2019. Ces documents ont été élaborés en collaboration avec les services de la DDT et donnent une information qualitative et quantitative de ces deux services en 2019.
Il convient de prendre une délibération pour entériner ces bilans.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

VII) FIXATION DU LOYER APPARTEMENT T3 ETAGE DE LA MAIRIE :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le logement T3 sis place du Serre, bâtiment mairie sera libéré au 31 octobre 2020.

Monsieur le Maire propose de procéder à une réévaluation du loyer à compter du 1^{er} novembre 2020 et de le porter à **400,00 €** contre 388,09 € actuellement.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

VIII) AVENANT PRET COURT TERME :

Monsieur le Maire rappelle le prêt court terme d'un montant de 500 000,00 € contracté en 2018 sur le budget Eau et Assainissement auprès de la Caisse d'Épargne.

Ce dernier aurait du être remboursé en Mai 2020. Faute de trésorerie suffisante, monsieur le Maire propose de procéder à un remboursement partiel de 400 000,00 € en 2020 et le solde, soit 100 000,00 € en 2021.

La Caisse d'Épargne a donné son accord pour une renégociation de cet emprunt.

Monsieur le Maire présente au conseil l'avenant correspondant.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

IX) ACHAT TERRAIN LINCEL :

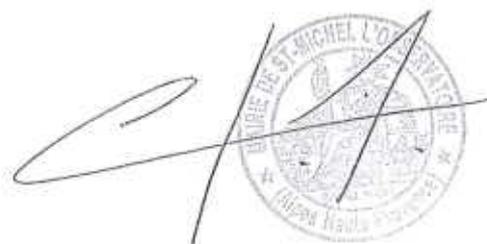
Monsieur le Maire informe le conseil que la commune aurait la possibilité de se rendre acquéreur d'une parcelle de terrain agricole d'environ 300 m² à Lincel afin de procéder à l'aménagement d'un parking.

Monsieur le Maire souhaite connaître la position du conseil municipal sur ce projet, étant entendu qu'il ne s'agit que d'un accord de principe qui sera éventuellement finalisé lorsque la valeur d'achat du terrain sera connue.

Décision du conseil municipal : Accord de principe du conseil municipal.

Mme CONSTANTINESCO pense qu'une erreur s'est glissée dans le compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 août concernant la désignation des délégués auprès du SIIRF. Monsieur le Maire indique que des vérifications seront faites.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 5 minutes.



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de St Michel L'Oratoire' and 'Lincel Haute Normandie' around a central emblem.